

**Procès-verbal de la cinquième assemblée du conseil d'administration tenue le mardi 20 décembre 2016, 15h00, à l'édifice de la mairie de Châteauguay / ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

**PRÉSENCES :**

- ↻ Dagenais, Gaétan ..... Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ↻ Haineault, Claude ..... Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ↻ Pinard, Michel ..... Châteauguay, administrateur, siège n° 2
- ↻ Simon, Nathalie ..... Châteauguay, administratrice, siège n° 1

**Autre(s) présence(s) :** Marie-France Reid, administratrice substitut (Ville de Châteauguay), Linda Toulouse, administratrice substitut (Ville de Beauharnois), Alain Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général de la régie, et Sébastien Gagnon, directeur général adjoint de la Ville de Châteauguay

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

**2. ORDRE DU JOUR**

**2016-036** Il est proposé par monsieur Gaétan Dagenais, appuyé de monsieur Claude Haineault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conservant le point « Varia » ouvert, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 novembre 2016
4. Liste des comptes payés
5. État des résultats au 30 novembre 2016
6. Infrastructures de la Phase 1 – État d'avancement des dossiers
7. Infrastructures de la Phase 2 – État d'avancement des dossiers
8. Rencontre d'analyse et de réflexion
9. Fréquence des assemblées ordinaires – Modification pour l'année 2017
10. Prochaine assemblée
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ.**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 30 NOVEMBRE 2016**

**2016-037** Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Michel Pinard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatrième assemblée du conseil d'administration tenue le mercredi 30 novembre 2016 tel que déposé.

**ADOPTÉ.**



#### 4. LISTE DES COMPTES PAYÉS

**2016-038** Attendu que, depuis la dernière assemblée, le compte suivant a été payé, à savoir :

Chèque n°	Description	Montant
003	Ville de Beauharnois – Entente de service, prêt de personnel (octobre. 2016)	7 513.01 \$
<b>TOTAL</b>		<b>7 513.01 \$</b>

Il est proposé par monsieur Michel Pinard, appuyé de monsieur Claude Haineault et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement du compte effectué depuis l'assemblée du conseil d'administration du 30 novembre 2016 pour un montant de 7 513,01 \$.

**ADOPTÉ.**

#### 5. ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 NOVEMBRE 2016

Le directeur général dépose et présente l'état des résultats de l'exercice financier en cours pour la période se terminant au 30 novembre 2016.

#### 6. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

##### RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-007

Le directeur général confirme que la progression du dossier relatif à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt n° 2016-007 de la régie chemine normalement au sein du ministère. Cependant, la grève des juristes du gouvernement du Québec retarde et empêche la délivrance des approbations requises pour tous les règlements d'emprunt soumis par les municipalités du Québec. Un suivi sera effectué en janvier prochain.

##### INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 1 – COMPLEXE MULTI-PLATEAUX / DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Le directeur général dépose copie de la résolution numéro 2016-12-701 adoptée par le conseil de la Ville de Châteauguay lors de sa séance ordinaire du lundi 12 décembre 2016 et en vertu de laquelle la Ville :

- ☞ Reconnaît la compétence de la régie en ce qui concerne la réalisation du projet du complexe multi-plateaux à être construit en deux (2) phases sur son territoire ;
- ☞ Invoque les clauses de cession prévues aux diverses démarches qu'elle avait initiées de façon concomitante avec le processus ayant mené à la constitution de la régie et, par conséquent, cède à la régie la compétence et l'ensemble de ses responsabilités dans le cadre des ententes conclues et des démarches en cours en ce qui concerne :
  - L'offre d'achat intervenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 avec Les Immeubles Commerciaux et Industriels Carrier inc. et relative à acquisition du terrain sur lequel sera érigé le complexe,
  - La poursuite du mandat de services professionnels confié à la firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaure, Ateliers d'architecture, en vertu de l'appel d'offres public n° SP-16-157,
  - La poursuite du mandat à être octroyé dans le cadre de l'appel d'offres public n° SP-16-162, relatif au contrat de conception et de construction du complexe, et dont les soumissions ont été déposées en date du jeudi 15 décembre 2016 ;
- ☞ Délègue à la régie la compétence de conclure toute entente avec des tiers devant être impliqués dans la réalisation du projet, notamment la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.





En ce qui concerne le dernier élément mentionné, madame Simon indique avoir rencontré les dirigeants de la Commission scolaire la semaine dernière, en compagnie de monsieur Pinard. La Ville de Châteauguay étant par ailleurs impliqués dans des dossiers connexes avec la Commission scolaire, une rencontre tripartite aura lieu dès le début de janvier 2017 pour traiter de ces différents sujets.

En complément, monsieur Haineault indique avoir effectué une démarche similaire et avoir rencontré les dirigeants de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands la semaine dernière pour leur présenter le projet de la régie. La discussion a notamment porté sur les retombées et opportunités régionales découlant de la construction des différentes infrastructures ciblées par la régie.

#### INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 1 – COMPLEXE MULTI-PLATEAUX / CONCEPTION ET CONSTRUCTION

Le directeur général présente les résultats de l'ouverture des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public relatif à la conception et la construction du complexe multi-plateaux. Il indique notamment que la plus basse soumission pour l'option D représente une économie de près de 2,7 M \$ sur les prévisions budgétaires établies pour l'option A (mandat de base). De même, les sommes affectées à la production des plans et devis de construction s'élèvent à 404 000 \$, soit 3.12 % du coût de construction du projet, alors que la norme en la matière varie habituellement entre 8 % et 10 %, justifiant ainsi l'orientation de la régie d'opter pour un mode de construction de type « clé en mains ». Une discussion s'en suit, madame Simon demandant notamment de valider la capacité portante prévue des espaces d'accueil et du gymnase en vue d'un ajout éventuel d'un étage additionnel.

**2016-039**

Attendu la compilation des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres public numéro SP-12-162 effectué par la Ville de Châteauguay, concernant la construction d'un complexe sportif et récréatif intérieur multi-plateaux selon un mode de type « clé en mains » ;

Attendu que la Ville de Châteauguay, en vertu de la résolution de son conseil numéro 2016-12-701, adoptée lors de sa séance du 12 décembre 2016, a invoqué la clause prévue aux documents d'appel d'offres et a ainsi cédé à la régie la compétence et l'ensemble de sa responsabilité en ce qui concerne la poursuite de l'appel d'offres public précité ;

Attendu que les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais prescrits aux documents d'appel d'offres, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION (total avec taxes de vente)			
	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D
	Mandat de base	Base et rangement additionnel	Base et étage additionnel	Base avec rangement et étage additionnels
<b>Prévisions budgétaires (15,5 M \$ + taxes)</b>	17 821 125,00 \$	n/a	n/a	n/a
Honco Bâtiments d'acier	14 938 923,41 \$	15 004 381,56 \$	15 024 579,80 \$	15 090 037,94 \$
Construction Raynald Tisseur inc.	16 912 822,50 \$	17 039 180,03 \$	17 020 151,66 \$	17 139 035,81 \$
CONSORTIUM LAMBDA / LAINCO	14 711 052,11 \$	14 775 035,70 \$	14 801 077,54 \$	14 865 578,51 \$
Entreprise de construction T.E.Q. inc.	16 669 995,30 \$	<i>non soumis</i>	<i>non soumis</i>	<i>non soumis</i>
Groupe Geyser inc.	17 639 464,50 \$	17 703 275,63 \$	17 659 585,13 \$	17 723 396,25 \$

Attendu les conclusions et recommandations formulées au rapport d'analyse des soumissions reçues déposé le 19 décembre 2016 par la firme mandatée au dossier, soit le bureau d'architectes Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, Atelier d'architecture, et qui valide la conformité technique de la plus basse soumission pour chacune des quatre (4) options contenues au document « Formule de soumission » ;





Attendu les conclusions et recommandations formulées au rapport « Analyse et recommandation pour attribution de contrat » déposé le 20 décembre 2016 par la chef de la Division approvisionnements de la Ville de Châteauguay, madame Geneviève Godin, et qui valide la conformité administrative de la plus basse soumission pour chacune des quatre (4) options contenues au document « Formule de soumission » ;

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Claude Haineault et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration, reconnaissant et acceptant la délégation de compétence adoptée par la Ville de Châteauguay en ce qui concerne le complexe multi-plateau et, plus précisément sa réalisation selon un mode de construction de type « clé en mains » en vertu de l'appel d'offres publics n° SP-16-162 :

- ↳ Convient de retenir l'option D ;
- ↳ Informe le soumissionnaire désigné « Consortium Lambda – Lainco » que sa soumission pour l'option retenue, au montant total de 14 865 578,51 \$, incluant les taxes de vente, constitue la plus basse soumission conforme reçue et que, par conséquent, le contrat lui est octroyé avec les réserves suivantes, à savoir que :
  - la régie doit recevoir l'approbation ministérielle prévue par la loi de son règlement d'emprunt numéro 2016-007 avant que l'octroi du contrat soit officiel ;
  - les plans concepts fournis volontairement par l'adjudicataire avec sa soumission ne le sont qu'à des fins informatives et sont sujets à une analyse et à une validation de leur conformité aux documents d'appel d'offres, notamment aux dispositions et exigences formulées au Programme fonctionnel et technique (PFT) qui en faisait partie intégrante.

**ADOPTÉ.**

#### INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 1 – COMPLEXE AQUATIQUE FAMILIAL EXTÉRIEUR

Monsieur Haineault dépose et présente les plans concepts déposés ce matin par la firme d'architectes mandatés au dossier par la Ville de Beauharnois. Il indique que le projet est en cours de révision puisqu'une augmentation de la capacité de 450 à 650 baigneurs a entraîné un dépassement significatif des coûts prévus pour la réalisation de cette infrastructure. De même, la Ville de Beauharnois analysera si des travaux connexes au projet du complexe aquatique pourraient être de son ressort, une ventilation des coûts afférents, s'il y a lieu, sera également effectuée.

Puisque l'échéancier prévoit le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de l'infrastructure vers la mi-janvier 2017, des plans révisés respectant les enveloppes budgétaires disponibles seront soumis aux membres du conseil d'administration de la régie en début d'année. Une rencontre de travail dédiée à ce sujet sera planifiée en conséquence. L'octroi du contrat demeure prévu pour la fin-février 2017, en vue d'une livraison de l'infrastructure à l'été prochain.

### **7. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 2 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS**

#### INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 2 – AQUA-COMPLEXE INTÉRIEUR

Le directeur général présente les esquisses préliminaires réalisées par la firme mandatée au dossier, soit bureau d'architectes Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, Atelier d'architecture. La date de dépôt du programme fonctionnel et technique (PFT) de la phase 2 a été reportée à février 2017, afin de permettre l'intégration des aménagements du poste d'accueil prévu à la Phase 1, pour en optimiser la connectivité.

Madame Simon indique que des projections similaires ont déjà été réalisées par d'anciens promoteurs intéressés au projet de l'aqua-complexe et que celles-ci reposaient sur des analyses précises et poussées des besoins exprimés de la population de la Ville. Des experts et diverses personnes et organismes





spécialisés avaient alors été consultés. De plus, la Ville de Châteauguay, donc la régie, ayant déboursé un montant appréciable pour acquérir cette expertise et les documents produits, madame Simon déplore que ces informations n'ont pas été utilisées. Le directeur général verra à transmettre aux professionnels au dossier tous les documents disponibles acquis par la Ville de Châteauguay.

## 8. RENCONTRE D'ANALYSE ET DE RÉFLEXION

Tel que discuté lors de l'assemblée du 30 novembre dernier, une rencontre d'analyse et de réflexion aura lieu le jeudi 9 février prochain, de 10 h 30 à 14 h 30, dans les locaux de l'Île saint-Bernard. Les principaux sujets qui seront traités sont : le contrôle des accès aux sites, la tarification des services (plateaux, activités, etc.), le mode de gestion des infrastructures et la gestion des communications. Les ressources professionnelles et techniques des services et divisions des loisirs (vie communautaire) et des communications des deux villes seront convoquées pour alimenter les discussions et permettre l'élaboration des orientations qui seront retenues.

## 9. FRÉQUENCE DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES – MODIFICATION POUR L'ANNÉE 2017

**2016-040**

Attendu que les administrateurs, en vertu de leur résolution numéro 2016-013, adoptée lors de la première assemblée ordinaire du conseil tenue en date du mercredi 31 août 2016, ont adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration à être tenues au cours de l'exercice financier 2017 ;

Attendu que la salle du conseil de la Ville de Châteauguay n'étant pas disponible pour la tenue de l'assemblée prévue pour le mois de décembre 2017, le conseil doit donc modifier le calendrier de ses assemblées ordinaires en conséquence ;

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 2016-013, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du conseil du 31 août 2016, en remplaçant le calendrier des séances des assemblées ordinaires du conseil d'administration de la régie à être tenue au cours de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2017, et de statuer que les quatre (4) séances ordinaires du conseil d'administration de la régie de l'année 2017 auront lieu selon le calendrier suivant, à savoir :

JOUR ET HEURE	MOIS	EMPLACEMENT
À compter de 13h30, les deuxièmes mardi	Mars (le 14)	À la salle du conseil de Châteauguay
	Juin (le 13)	À la salle du conseil de Châteauguay
	Septembre (le 12)	À la salle du conseil de Beauharnois
	Décembre (le 12)	À la salle du conseil de Beauharnois

**ADOPTÉ.**

## 10. PROCHAINE ASSEMBLÉE

Le conseil d'administration tiendra une rencontre de travail le vendredi 20 janvier 2017, à 9 h 00, à l'hôtel de ville de Beauharnois.



---

## 11. VARIA

### UMQ / PRIX « MÉRITE OVATION MUNICIPALE »

Il est convenu d'attendre la réalisation des infrastructures de la Phase 1 avant de soumettre la candidature de la régie à l'UMQ.

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question posée au conseil d'administration.

## 13. LEVÉE DE LA RENCONTRE

**2016-041** Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de monsieur Michel Pinard et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 17 h 05.

**ADOPTÉ.**

**Michel Pinard,**  
président du conseil d'administration

**Alain Gravel,**  
Secrétaire-trésorier